

Image not found or type unknown



Problème avec un achat d'une moto

Par **ghost**, le **06/11/2008 à 20:02**

bonjour,rnj'ai acheté une moto (50cc) il y a 10 jours et je viens de voir que j'ai tout le bas moteur a changer alors que lors de l'achat il été convenue que je fasse faire que la peinture des carénages.rna quel recours j'ai le droit?rnm merci de me répondre

Par **Tisuisse**, le **06/11/2008 à 23:11**

Votre réponse est dans ce post-it :
http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm